

Rapport annuel de **2017** sur le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants



La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitué en appelant Service Ontario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

Table des matières

Aperçu du système ontarien de la petite enfance et des services de garde d'enfants	4
Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario	6
Investissements dans le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants	8
Augmentation salariale	9
Cheminer ensemble	9
Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	10
Mesure des progrès	11
Faits importants : Services de garde d'enfants agréés – Places en garderie et en milieu familial	12
Système de services de garde d'enfants agréés	14
Garderies agréés – Ouvertures et fermetures	17
Places en garderies agréés dans les écoles financées par les fonds publics	18
Places en service de garde d'enfants agréé en milieu communautaire	19
Garderies et places dans les écoles financées par les fonds publics et en milieu communautaire	20
Services de garde d'enfants des Premières Nations	21
Services de garde d'enfants de langue française et bilingue	22
Services de garde d'enfants en milieu familial agréés	23

An equivalent publication is available in English under the title Early Years and Child Care Annual Report 2017.

Ce document est disponible sur le site Web du ministère de l'Éducation de l'Ontario au www.ontario.ca/education.



Aperçu du système ontarien de la petite enfance et des services de garde d'enfants

En Ontario, la province verse aux gestionnaires de services municipaux du financement au titre des programmes et services de la petite enfance et des services de garde d'enfants. Ces 47 gestionnaires de services locaux, appelés gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS), ont le pouvoir de déterminer les priorités quant au financement de leur système local de la petite enfance et des services de garde d'enfants dans la mesure où ils se conforment aux lois, politiques et lignes directrices provinciales. La province verse également du financement à 74 Premières Nations et à trois organismes de paiements de transfert au titre de la garde d'enfants dans les réserves.

Des services de garde d'enfants agréés sont offerts en garderie et dans des domiciles privés par l'entremise d'une combinaison de programmes municipaux et de programmes sans but lucratif ou à but lucratif. Des programmes de garde d'enfants sont également administrés directement par les Premières Nations.

Le gouvernement provincial établit la politique, les lois et les règlements globaux applicables au secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance. Le ministère de l'Éducation délivre les permis aux garderies et aux agences de garde en milieu familial qui concluent ensuite des contrats avec des fournisseurs qui offrent des services de garde à leur domicile. Le ministère de l'Éducation mène aussi des inspections et des enquêtes sur les plaintes déposées relativement à des services de garde agréés et non agréés. Le 31 août 2015, une nouvelle législation,

à savoir la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et ses règlements d'application, a remplacé la *Loi sur les garderies*.

Le Ministère finance également les programmes de la petite enfance, dans les centres pour la petite enfance et la famille, qui sont administrés par plus de 150 organismes, conseils scolaires, GSMR, CADSS et Premières Nations. En 2018, tous les programmes pour la petite enfance et la famille feront partie d'un système intégré de services et de soutiens pour les enfants âgés de 6 ans et moins et leur famille qui sera appuyée par un cadre provincial et une nouvelle formule de financement.





Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario

À l'automne et à l'hiver de 2016-2017, le Ministère a consulté des milliers de personnes et de parties prenantes à travers l'Ontario pour déterminer ce qu'ils attendaient du système ontarien de la petite enfance et des services de garde d'enfants. Les observations reçues dans le cadre de cette consultation ont jeté les bases du [Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario](#). Ce plan favorisera la création d'un système intégré d'expériences touchant la petite enfance et mettant l'accent sur l'abordabilité, l'accès, l'adaptabilité et la qualité. Le cadre contient sept grands domaines d'actions :

- 1. Accroître l'accessibilité aux programmes et aux services pour la petite enfance et la garde d'enfants** pour que les familles puissent accéder plus facilement à des programmes pour la petite enfance de haute qualité et à des places en service de garde agréé en milieu familial, dans les écoles et en milieu communautaire.
- 2. Assurer un système de garde d'enfants et de la petite enfance plus abordable** pour que la garde d'enfants soit plus abordable pour les familles.
- 3. Définir une stratégie de formation de la main-d'œuvre en petite enfance** pour que les familles continuent de profiter des services de garde et de programmes pour la petite enfance de grande qualité, dispensés par des éducatrices et des éducateurs motivés et compétents.

4. **Établir une définition provinciale du concept de qualité dans le secteur de la petite enfance** pour que les enfants et les familles continuent de profiter des services d'une qualité uniforme dans tous les milieux de la petite enfance, à l'appui d'un continuum d'apprentissage.
5. **Introduire une approche inclusive pour les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants** pour que les familles puissent naviguer facilement entre les programmes et services et que du soutien soit offert à tous les enfants, y compris ceux qui ont des besoins particuliers.
6. **Créer une stratégie de mesure des résultats** pour que les familles aient de plus en plus confiance dans le fonctionnement du système de la petite enfance de l'Ontario à mesure que les décisions du gouvernement deviennent plus transparentes et de plus en plus fondées sur des données probantes.
7. **Accroître la sensibilisation du public au système de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario** pour que les familles disposent de renseignements facilement accessibles concernant toute la gamme de programmes et de services de la petite enfance et de garde d'enfants dont ils peuvent se prévaloir.





Investissements dans le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants

La province a accru le financement total consacré à la garde d'enfants pour le faire passer de 1,24 milliard de dollars en 2016 à plus de 1,44 milliard de dollars en 2017, soit une hausse de 16,7 %. Le financement de 2016 et celui de 2017 comprennent tous deux 188 millions de dollars au titre de l'augmentation salariale. Le financement de 2017 comprend également de nouveaux investissements de 120 millions de dollars au titre du plan d'expansion des services de garde d'enfants et de 75 millions de dollars en vertu de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

La province s'est engagée à aider 100 000 enfants de plus, âgés de 4 ans et moins, à accéder aux services de garde d'enfants agréés, sur cinq ans à compter de 2017. Dans le cadre de cet engagement, elle investit 1,6 milliard de dollars pour le financement d'immobilisations afin d'aider à créer 45 000 places dans les écoles, d'autres endroits publics et les communautés au cours des cinq prochaines années.

Dans le budget de l'Ontario de 2017, on annonçait un investissement de 200 millions de dollars pour faciliter l'accès à des services de garde agréés pour 24 000 enfants de plus âgés de 4 ans et moins, notamment en créant 16 000 nouvelles places. La province a également alloué 27,9 millions de dollars pour la garde d'enfants dans les communautés des Premières Nations et 2,9 millions de dollars au titre de l'augmentation salariale pour les Premières Nations en 2017-2018.

À compter de 2017-2018, le financement affecté aux centres pour la petite enfance et la famille s'élèvera à 141 millions de dollars, dont 100 millions de dollars en financement provincial et 40 millions de dollars en vertu de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Augmentation salariale

En janvier 2015, le Ministère a mis en œuvre l'augmentation salariale et la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial pour tous les professionnels en garde d'enfants qui travaillent dans des garderies agréés et des agences de garde en milieu familial agréés. L'augmentation salariale et la subvention permettent de maintenir en poste des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits et autres employés de programmes de garde d'enfants, de combler l'écart salarial entre les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits qui travaillent dans le système d'éducation financé par la province et ceux du secteur des services de garde d'enfants, et de favoriser une meilleure sécurité d'emploi et du revenu.

L'augmentation salariale se traduira par une hausse allant jusqu'à 2 \$ l'heure, plus 17,5 % pour les avantages sociaux pour le personnel des garderies admissibles et les visiteuses ou visiteurs de services de garde d'enfants en milieu familial. De plus, la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial permettra une augmentation allant jusqu'à 20 \$ par jour pour les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial admissibles. Le Ministère a fourni en 2016, et fournira à nouveau en 2018, un financement de 188 millions de dollars à 47 municipalités ou conseils municipaux afin de permettre l'instauration de l'augmentation salariale et de la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial.

Cheminer ensemble

Pour soutenir les initiatives de réconciliation de l'Ontario, le ministère de l'Éducation investit de nouveaux fonds au titre de ses engagements relatifs à la petite enfance prévus dans [Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones](#), à savoir :

- Financement de programmes dans les réserves – jusqu'à 23,5 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour de nouveaux programmes et des programmes améliorés destinés aux enfants et aux familles et fournis par les Premières Nations, comprenant le financement annuel des dépenses de fonctionnement pouvant atteindre 12 millions de dollars à compter de 2019-2020.
- Financement de programmes hors réserve – jusqu'à 70 millions de dollars au cours des deux prochaines années (comprenant des investissements dans les immobilisations) pour des programmes de la petite enfance et de garde d'enfants dispensés par des organismes dirigés par des Autochtones, ainsi qu'un financement annuel des dépenses de fonctionnement pouvant atteindre 30 millions de dollars à compter de 2019-2020.

Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 7 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, pour financer et créer un plus grand nombre de places en garderie abordables et de grande qualité partout au pays. La constitution du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants appuie les grands objectifs à long terme des systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, à savoir la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité.

Les investissements proposés en vertu du plan d'action de l'Ontario s'appuient sur les investissements provinciaux actuels dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et sont destinés aux programmes qui sont réglementés par le Ministère. Le plan d'action s'applique à la fois aux services de garde d'enfants agréés en garderie et en milieu familial et aux programmes d'apprentissage des jeunes enfants.

Le 16 juin 2017, l'Ontario a eu l'honneur d'être la première province à signer un accord triennal bilatéral en vertu du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Aux termes de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, un montant de 435 millions de dollars sera alloué sur trois ans. Les investissements annuels comprennent ce qui suit :

- 100 millions de dollars pour soutenir l'accès au système aux enfants et aux familles à des services de garde d'enfants abordables et de haute qualité;
- 40 millions de dollars pour soutenir les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille;
- 5 millions de dollars à l'appui de formules novatrices qui donnent accès à des occasions de formation et de perfectionnement professionnel de haute qualité du personnel qui travaille dans le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.



Mesure des progrès

Le Ministère élabore actuellement une stratégie sur cinq ans pour s'assurer que ses décisions en matière de programmes et de services de la petite enfance et de garde d'enfants sont bien conçues et fondées sur des données probantes. Cette stratégie comprend l'élaboration de mesures des résultats et des indicateurs de rendement qui évalue les progrès des programmes de la petite enfance et de garde d'enfants et s'aligne également sur les indicateurs requis en vertu de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Pour mesurer les résultats à court, à moyen et à long terme chez les enfants qui participent aux différents volets des programmes de la petite enfance, des données seront recueillies à l'échelle de la province lors de l'inscription à la maternelle et au jardin d'enfants. Les données sur la garde d'enfants présentées dans le présent rapport contribuent à façonner les activités du Ministère en matière d'élaboration des politiques, des programmes et de contrôle.





Faits importants : Services de garde d'enfants agréés – Places en garderie et en milieu familial

- Au 31 mars 2017, il y avait au total en Ontario 406 395 places en service de garde agréé, dont :
 - 28 623 places en service de garde offrant des services en français;
 - 4 694 places en service de garde offrant des services bilingues;
 - 3 175 places en service de garde des Premières Nations dans des réserves.
- En 2016-2017, on comptait 124 agences de services de garde en milieu familial et 7 579 fournisseurs autorisés qui offraient des services de garde agréés en milieu familial.
- En 2016-2017, le nombre de places en service de garde d'enfants agréé a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente.
- Depuis 2003 :
 - le nombre de garderies agréés a augmenté de 38 %, passant de 3 874 à 5 351;
 - le nombre de places en service de garde d'enfants agréé a plus que doublé, passant de 187 131 à 406 395.

Type d'établissement

- 76 % des garderies agréés sont administrées par des entreprises à but non lucratif et les Premières Nations.
- 79 % des places en service de garde agréé se trouvaient dans des garderies à but non lucratif en 2016-2017.

Services de garde d'enfants dans les écoles financées par les fonds publics¹

- Depuis l'instauration de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein en 2010-2011, le nombre de garderies agréées dans les écoles financées par les fonds publics s'est accru de 661, soit 30 %, passant de 2 180 à 2 841.
- Depuis l'instauration de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, le nombre de places en service de garde agréé a augmenté de plus de 142 194, soit une hausse de 54 %.
 - 86 % de cette hausse est survenue dans les services sans but lucratif et 94 % dans les écoles financées par les fonds publics.
 - La hausse est surtout attribuable aux places pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants (218 %), suivies des places pour les élèves d'âge scolaire (63 %) et des places pour les bambins (45 %).
- Depuis l'instauration de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein en 2010-2011, le nombre de places en service de garde avant et après l'école s'est accru de 93 %, passant de 116 103 à 224 069.

Plan d'expansion des services de garde d'enfants

- Dans le budget de 2017, le gouvernement a réaffirmé son engagement à aider 100 000 enfants de plus à accéder à des services de garde agréés abordables et de qualité, et nous mettons ce plan en œuvre à partir de maintenant.
- En 2017-2018, le montant de 200 millions de dollars annoncé dans le budget de 2017 aidera 24 000 enfants de plus de 4 ans et moins à accéder à des services de garde agréés. Cet engagement comprendra de nouvelles places subventionnées, l'accès accru à des places en service de garde agréé abordable et la réduction des listes d'attente pour les subventions afin d'aider les parents à accéder à des services de garde d'enfants de qualité.



1 Les services de garde d'enfants dans les écoles financées par les fonds publics comprennent les services de garde dans les écoles des Premières Nations situées dans les réserves.



Système de services de garde d'enfants agréés

Figure 1 : Hausse du nombre de places en services de garde d'enfants agréés, 2010-2017

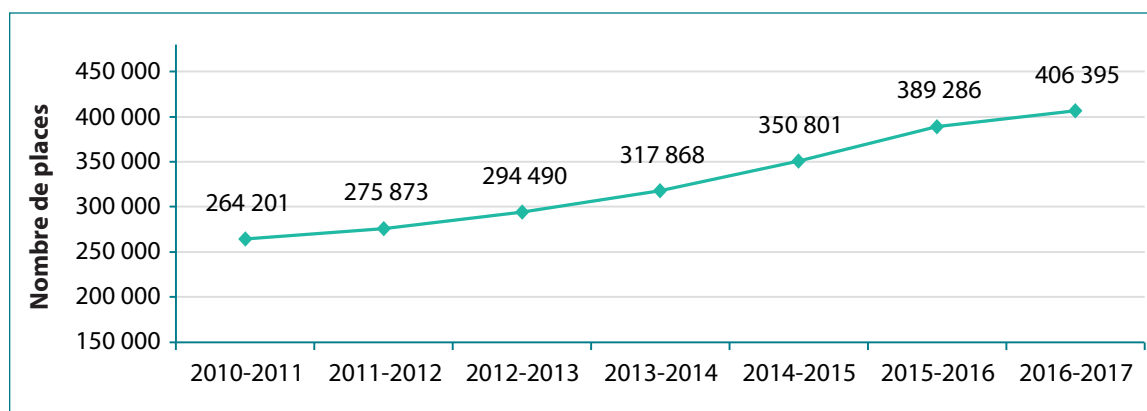


Tableau 1 : Nombre de centres et de places en services de garde d'enfants agréés, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Hausse en % 2016-2017	
								Depuis 2010-2011	Depuis 2015-2016
Nombre de garderies en service de garde agréé	4 796	4 922	5 050	5 069	5 144	5 276	5 351	12 %	1 %
Sans but lucratif	3 643	3 733	3 859	3 847	3 942	4 007	4 053	11 %	1 %
À but lucratif	1 153	1 189	1 191	1 222	1 202	1 269	1 298	13 %	2 %
Nombre de places en service de garde agréé	264 201	275 873	294 490	317 868	350 801	389 286	406 395	54 %	4 %
Sans but lucratif	196 708	205 777	222 851	240 881	272 899	305 317	319 608	62 %	5 %
À but lucratif	67 493	70 096	71 639	76 987	77 902	83 969	86 787	29 %	3 %

Figure 2 : Nombre de services de garde d'enfants agréés, 2010-2017

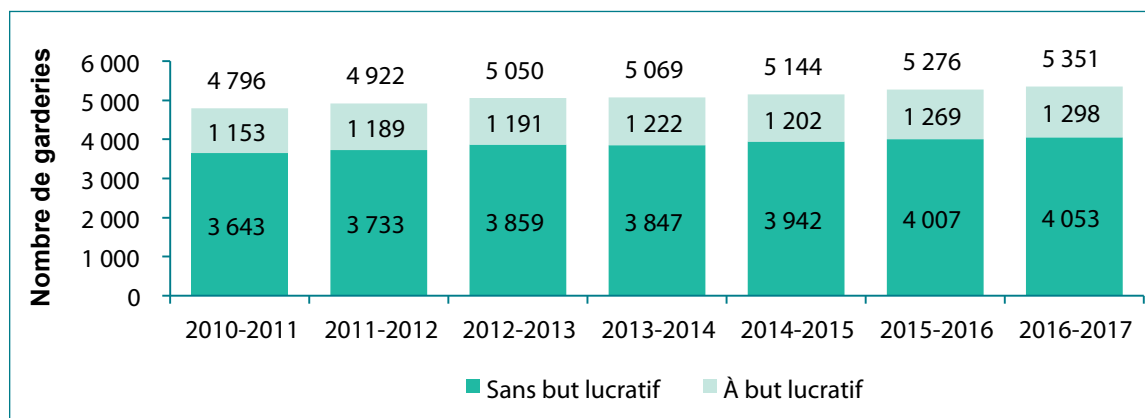


Figure 3 : Nombre de places dans les centres de garde d'enfants agréés, 2010-2017

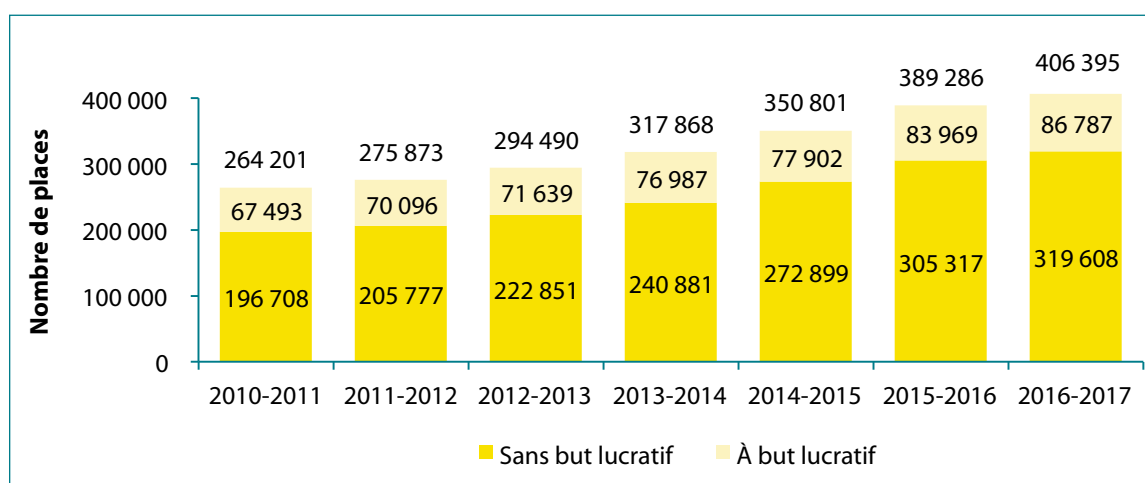
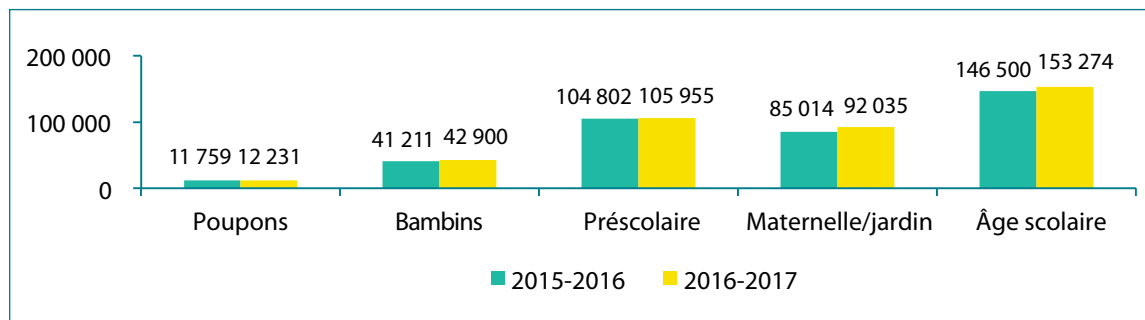


Tableau 2 : Places en services de garde d'enfants agréés par groupe d'âge, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Hausse en % 2016-2017	
								Depuis 2010-2011	Depuis 2015-2016
Nombre total de places	264 201	275 873	294 490	317 868	350 801	389 286	406 395	54 %	4 %
Poupons	8 874	9 269	9 634	10 250	11 025	11 759	12 231	38 %	4 %
Bambins	29 534	30 867	32 578	34 772	37 833	41 211	42 900	45 %	4 %
Préscolaire	103 048	103 474	102 731	102 133	102 380	104 802	105 955	3 %	1 %
Maternelle/jardin	28 944	32 547	40 796	52 168	64 340	85 014	92 035	218 %	8 %
Âge scolaire	93 839	99 743	108 795	118 545	135 223	146 500	153 274	63 %	5 %

Figure 4 : Nombre de places dans les centres de garde d'enfants agréés par groupe d'âge, 2015-2017





Garderies agréés – Ouvertures et fermetures

- En 2016-2017, 246 garderies ont ouvert leurs portes tandis que 171 ont fermé, ce qui représente une hausse nette de 75 nouvelles garderies. Il y avait 555 garderies de plus qu'en 2010-2011, l'année où la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein ont été instaurés.
- Depuis 2010-2011, le nombre de garderies a connu une hausse annuelle légèrement supérieure à 6 %. Il est normal qu'environ 4,4 % des garderies ferment chaque année.

Tableau 3 : Ouvertures et fermetures de centres de garde d'enfants agréés, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de garderies	4 796	4 922	5 050	5 069	5 144	5 276	5 351
Nombre de garderies ouvertes	211	328	377	305	350	318	246
Nombre de garderies fermées	218	202	249	286	275	186	171
Variation nette (nombre)	-7	126	128	19	75	132	75
% de garderies ouvertes	4,4 %	6,7 %	7,5 %	6,0 %	6,8 %	6,0 %	4,6 %
% de garderies fermées	4,5 %	4,1 %	4,9 %	5,6 %	5,3 %	3,5 %	3,2 %
Variation nette (en %)	-0,1 %	2,6 %	2,5 %	0,4 %	1,5 %	2,5 %	1,4 %



Places en garderies agréés dans les écoles financées par les fonds publics

- En 2016-2017, le nombre de places en service de garde agréé dans les écoles financées par les fonds publics a augmenté de 6 % depuis l'exercice précédent.
- En 2016-2017, 62 % des places en service de garde d'enfants agréé étaient situées dans des écoles financées par les fonds publics comparativement à 44 % en 2010-2011.
- De 2010-2011 à 2016-2017, le nombre de places en service de garde agréé dans les écoles financées par les fonds publics a plus que doublé. L'augmentation de 115 % est largement attribuable à la hausse du nombre de places pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants, les bambins et les enfants d'âge scolaire.

Tableau 4 : Nombre de centres et de places en services de garde d'enfants dans les écoles financées par les fonds publics, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Hausse en % 2016-2017	
								Depuis 2010-2011	Depuis 2015-2016
Nombre de garderies	2 180	2 290	2 422	2 529	2 700	2 782	2 841	30 %	2 %
Poupons	1 122	1 148	1 191	1 343	1 569	1 831	1 970	76 %	8 %
Bambins	4 213	4 495	5 144	6 342	8 290	9 345	10 024	138 %	7 %
Pré-scolaire	24 655	25 223	24 741	24 870	26 662	26 557	26 906	9 %	1 %
Maternelle/jardin	15 228	18 275	26 600	38 713	53 407	73 528	79 610	423 %	8 %
Âge scolaire	71 324	76 231	84 069	94 334	113 229	125 570	131 754	85 %	5 %
Nombre total de places	116 545	125 372	141 715	165 602	203 157	236 831	250 264	115 %	6 %



Places en service de garde d'enfants agréé en milieu communautaire²

- En 2016-2017, le nombre de places en service de garde agréé en milieu communautaire s'est accru de 2 % depuis l'exercice précédent.
- En 2016-2017, 38 % des places en service de garde agréé étaient situées en milieu communautaire.

Tableau 5 : Nombre de centres et de places en milieu communautaire, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Hausse en % 2016-2017	
								Depuis 2010-2011	Depuis 2015-2016
Nombre de garderies	2 616	2 632	2 628	2 540	2 444	2 494	2 510	-4 %	1 %
Poupons	7 752	8 121	8 443	8 907	9 456	9 928	10 261	32 %	3 %
Bambins	25 321	26 372	27 434	28 430	29 543	31 866	32 876	30 %	3 %
Pré-scolaire	78 393	78 251	77 990	77 263	75 718	78 245	79 049	1 %	1 %
Maternelle/jardin	13 716	14 272	14 196	13 455	10 933	11 486	12 425	-9 %	8 %
Âge scolaire	22 515	23 512	24 726	24 211	21 994	20 930	21 520	-4 %	3 %
Nombre total de places	147 656	150 501	152 775	152 266	147 644	152 455	156 131	6 %	2 %

2 Les places en service de garde d'enfants agréé « en milieu communautaire » désignent les places qui ne sont pas situées dans les écoles financées par les fonds publics.



Garderies et places dans les écoles financées par les fonds publics et en milieu communautaire

Figure 5 : Nombre des centres de garde d'enfants agréés, 2010-2017

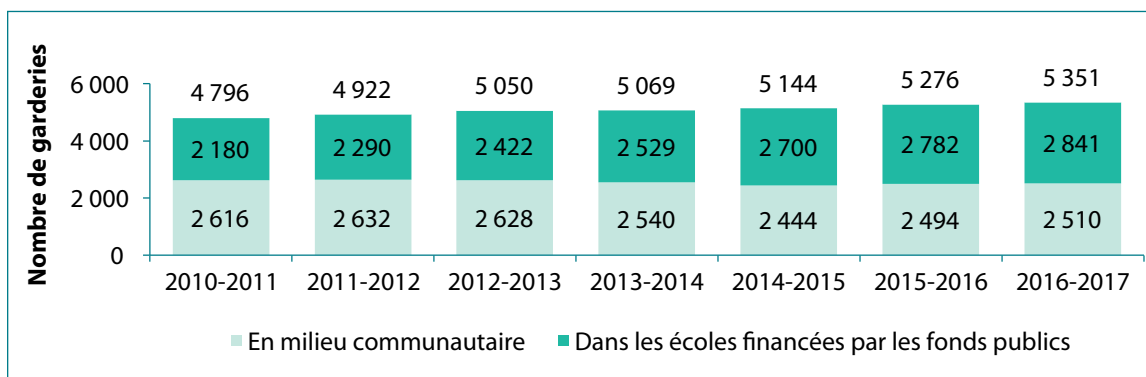
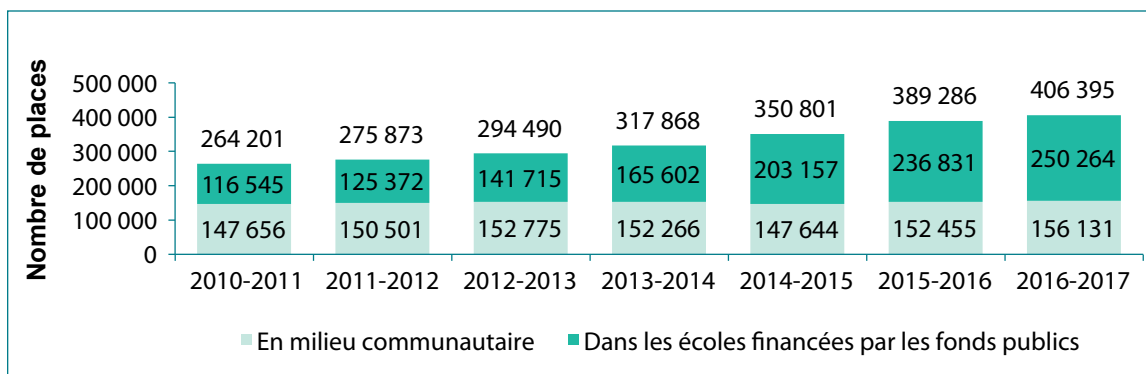


Figure 6 : Nombre de places dans les centres de garde d'enfants agréés, 2010-2017





Services de garde d'enfants des Premières Nations

- Il y a plus de 76 garderies agréées et deux agences de garde en milieu familial agréées dans les réserves de 57 communautés des Premières Nations.
- Le nombre total de places en service de garde agréé dans les réserves a légèrement augmenté, passant de 3 169 en 2015-2016 à 3 175 en 2016-2017.

Tableau 6 : Services de garde d'enfants des Premières Nations, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de garderies	78	76	76	74	75	76	76
Poupons	227	223	232	254	270	296	290
Bambins	662	682	692	702	727	727	727
Pré-scolaire	1 613	1 602	1 624	1 620	1 568	1 541	1 553
Maternelle/jardin	279	197	205	172	177	192	192
Âge scolaire	391	439	458	443	398	413	413
Nombre total de places	3 172	3 143	3 211	3 191	3 140	3 169	3 175



Services de garde d'enfants de langue française et bilingue

- Sur les 5 351 garderies agréées de la province, 294 offrent des programmes quotidiens en français et 65 offrent des programmes bilingues.
- Sur les 406 395 places en service de garde agréé de la province :
 - 28 623, soit 7 %, se trouvent en service de garde offrant des programmes quotidiens en français
 - 4 694, soit 1 %, se trouvent en service de garde offrant des programmes bilingues

Figure 7 : Places en services de garde d'enfants agréés offrant des programmes en français, 2016-2017

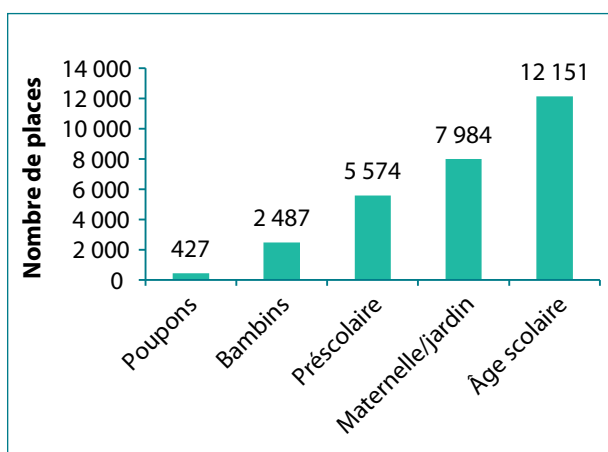
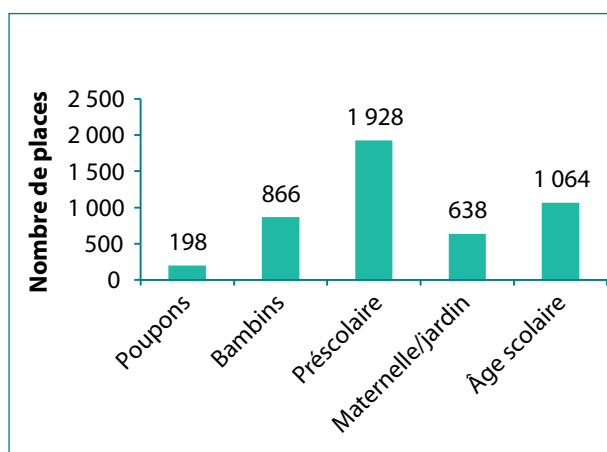


Figure 8 : Places en services de garde d'enfants agréés offrant des services bilingues, 2016-2017





Services de garde d'enfants en milieu familial agréés

- En 2016-2017, le nombre de domiciles offrant des services de garde d'enfants en milieu familial agréés a augmenté de 75, soit 1 %, passant de 7 504 à 7 579.
- De 2010-2011 à 2016-2017, environ 89 % des agences de services de garde en milieu familial agréés étaient des organismes sans but lucratif.

Tableau 7 : Nombre d'agences de services de garde d'enfants en milieu familial et nombre de domiciles ayant conclu une entente avec une agence agréé, 2010-2017

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre d'agences de services de garde en milieu familial	135	132	127	126	124	122	124
Sans but lucratif	121	118	116	113	111	108	109
À but lucratif	14	14	11	13	13	14	15
Nombre de domiciles offrant des services de garde	6 832	6 142	5 960	5 765	6 962	7 504	7 579
Sans but lucratif	6 398	5 812	5 640	5 403	6 500	6 992	7 017
À but lucratif	434	330	320	362	462	512	562

Figure 9 : Nombre d'agences de services de garde agréés, 2016-2017

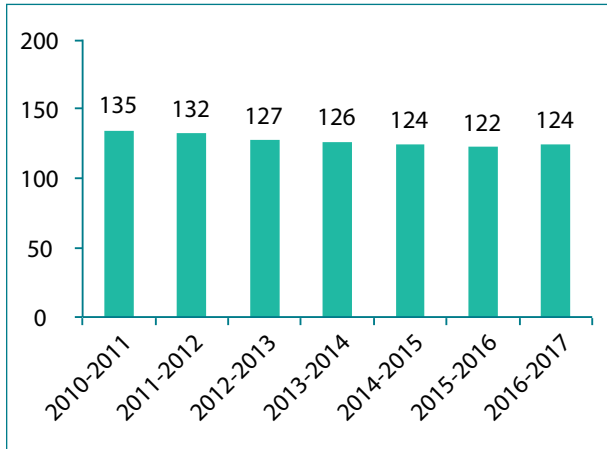
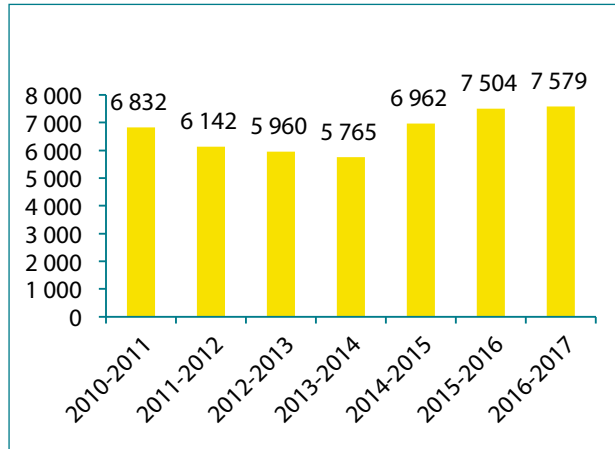


Figure 10 : Nombre de domiciles ayant conclu une entente avec une agence agréée, 2016-2017





Imprimé sur du papier recyclé

ISSN 2561-3235 (imprimé)

ISSN 2561-3243 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017
